



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIBER

Séance publique du 20 mai 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 14 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,  
conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Josée ETRINGER-SEIL

No.: 02/2025-8

### **Demande de modifications budgétaires - crédits supplémentaires**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les articles 127 et 128, concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Considérant que pour divers motifs, certaines prévisions de dépenses ordinaires inscrites au budget 2025 doivent être révisées ;

Considérant que les dépenses supplémentaires sont financées par le solde positif du budget approuvé de l'exercice 2025 ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

**DECIDE UNANIMEMENT**

d'approuver le tableau des modifications budgétaires ci-après tel qu'il lui est soumis par le collège des bourgmestre et échevins tout en considérant que les dépenses supplémentaires sont financées par le solde positif du budget approuvé de l'exercice 2025 :

Article budgétaire	Descriptif / Explication	Facture / Coût Estimation	Solde disponible	Crédit supplémentaire à voter
3/129/648211/99001	Location de logiciel auprès du SIGI – Décompte 2024	6.334,57€	8.007,27 €	6.334,57€
3/129/648211/99002	Participation aux frais d'exploitation du SIGI – Décompte 2024	8.121,26€	10.199,06 €	8.121,26€
3/131/613483/99001	Urbanisme - Frais de consultation externe et d'expertise – facture BEST	5.066,45€	55.066,86 €	5.500,00 €
3/627/618820/99001	Salariés à tâche manuelle - Frais de formation du personnel communal	15.500,00 €	6.000,00 €	10.000,00 €

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biwer, le 23 mai 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal

